

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit du mois de Février, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROSSIGNOL Samuel, Maire.

Présents (6) : MOREY Michel, POULENARD Cécile, RICHARD Hélène, PRUDENT Magali, ROSSIGNOL Samuel, VILOLOT Maxime

Absents excusés (2) : BAZIARD Sandrine, LOUSTAU Pierre

Absents (3) : DESBROSSE Teddy, GY Sébastien, KAUCHE Claire

Pouvoir (1) : LOUSTAU Pierre à ROSSIGNOL Samuel.

Quorum : 6

Date de la convocation : 19 Février 2025

Date de publication de la liste des délibérations : 04 Mars 2025

La séance est ouverte, Madame PRUDENT Magali été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Adoption Procès-Verbal des réunions du 03 et 23 Décembre 2024**
- 2) **Attribution Marché de Maîtrise d'œuvre – Travaux Salle des Fêtes**
- 3) **Dossier Salle des Fêtes**
- 4) **Informations et questions diverses.**

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 03 et 23 DECEMBRE 2024

Les Procès-Verbaux des réunions du 03 et 23 Décembre 2024, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, sont approuvés à l'unanimité.

2) ATTRIBUTION MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX SALLE DES FETES.

D : 001/2025

OBJET : ATTRIBUTION MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE DE SERRIGNY EN BRESSE DANS LE CADRE D'UN MAPA

Considérant qu'une consultation a été lancée sous la forme d'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA) selon le Code de la commande publique, relatif à la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Le Maire présente les offres reçues. 4 maîtres d'œuvre ont déposé une offre à savoir :

- SISTEM ARCHITECTURE de Dijon
- SAS ARCAD 26 de Louhans
- M. BARBIER Daniel de Saint Martin en Bresse
- SARL DUMOUX Fabienne de Saint Eusèbe.

L'analyse des candidatures et l'examen des offres, en date du 28 Février 2025 a permis un classement des offres et l'attribution du marché,

Il est proposé l'attribution du marché, suivant un classement établi d'après les critères d'attributions suivants : le prix (40 %), valeur technique (60 %).

Au vu de cette analyse, le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à SISTEM ARCHITECTURE de Dijon (21) pour un montant HT de 45 320 € HT réparti ainsi avec un groupement d'opérateurs économiques conjoint :
 - o SISTEM ARCHITECTURE : 22 600 € HT
 - o BOURGOGNE STRUCTURE : 2 460 € HT
 - o OSMO INGENIERIE : 15 760 € HT
 - o ACTE ECO : 4 500 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et les pièces s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025.

3) DOSSIER SALLE DES FETES

D : 002/2025

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – SERRIGNY EN BRESSE

Vu la délibération n° 025/2024 en date du 23 Décembre 2024,
Il convient d'apporter une rectification au montant prévisionnel de l'opération.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DIT** que le coût prévisionnel de l'opération est de 665 489 € HT hors recettes.
- **SOLLICITE** les subventions suivantes afin de réduire la part restant à charge de la commune :
 - o Au près de l'Etat au titre de la DETR 2025
 - o Au près du Conseil Départemental de Saône et Loire dans le cadre de l'Appel A Projet 2025
 - o Au près de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre d'Effilogis.
- **DRESSE** le plan de financement ci-joint.

PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

FINANCEMENTS PUBLICS					
(total dépenses HT (a) – total des recettes (b) = assiette éligible (montant des dépenses éligibles à financer))					
		(a)	(b)	=	
		665 489 €	30 000 €	=	635 489 €
Financements publics et privés concernés		Montant de la dépense éligible à financer (assiette éligible)	Pourcentage d'intervention sur base éligible DETR (selon catégorie)	% sur base éligible co-financiers	Montant du financement
DETR/DSIL	Sollicitée	635 489 €	25.00%		158 872 €
Conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	635 489 €	25.00%	25.00 %	158 872 €
CRB (Effilogis => plafonné à 150 000€)	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	635 489 €	23.58%	23.58 %	149 848 €
Autre financement public:..... (à préciser ex : ADEME, ...)	<input type="checkbox"/> Sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	635 489 €	0.00%		0 €
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS EXTÉRIEURS			73.58%		467 593 €
FONDS PRIVÉS (association, dons, Fondation du Patrimoine, mécénat, fondations, CAF, ...)	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	635 489 €	0.00%		0 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	<input checked="" type="checkbox"/> emprunt <input type="checkbox"/> fonds propres	635 489 €	26.42%		167 896 €
TOTAL FINANCEMENTS			100.00%		635 489 €
CONTRÔLE règle de participation minimale du maître d'ouvrage (MO) à l'opération (participation minimale ≥ 20% du total financements apportés par des personnes publiques (Total financements publics extérieurs + maître d'ouvrage = FAPP))			% participation maître d'ouvrage sur FAPP	Montant financement MO	Montant FAPP
			26.42%	167 896 €	635 489 €

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE SERRIGNY EN BRESSE – MISSIONS « COORDINATION SECURITE et PROTECTION DE LA SANTE (CSPS) », « CONTROLE TECHNIQUE (CT) », « DIAGNOSTICS PREALABLES « AMIANTE et PLOMB ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, il est nécessaire de consulter des bureaux de contrôle pour effectuer les missions « CSPS », « CT » et diagnostics préalables « Amiante » et « Plomb ».

Plusieurs bureaux de contrôle ont été consultés.

Le Maire présente les propositions commerciales de chaque bureau.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir :

- SOCOTEC Constructions de Châtenoy le Royal (71) pour effectuer les missions « CSPS » et « CT » et les diagnostics préalables « Amiante » et « Plomb ». La proposition s'établit comme suit :

▪ CSPS		
• Mission de base	:	3 793 € HT
▪ CT		
• Mission de base	:	4 222 € HT
• Attestation accessibilité Handicapés	:	350 € HT
• Vérification initiale des Installations électriques (option)	:	530 € HT
▪ Diagnostics préalables « Amiante » et « Plomb »		
• Amiante	:	450 € HT
• Echantillon prélevé et analysé	:	48 € HT l'unité
• Plomb	:	350 € HT

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats correspondants et les pièces se rapportant à ces missions.

4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Etang de Fussey : Une contre-expertise a eu lieu le 24 janvier 2025 à notre demande. Une étude de sol est conseillée par l'expert de notre assurance. Un devis de la société GEOTEC de Quétigny (21) pour une étude géotechnique – mission G5 pour un diagnostic géotechnique préalable aux travaux sur la digue de l'Etang. Montant du devis : 8 980 € HT soit 10 776 € TTC.

Au vu du montant élevé de la prestation, le Maire indique avoir pris contact avec notre assureur GROUPAMA pour une éventuelle prise en charge financière.

Travaux « Chemin de Pouilly » :

La partie de voie communale située en limite séparative des communes de Serrigny en Bresse et Saint Martin en Bresse respectivement « Chemin de Pouilly » et « Route de Serrigny » est de faible largeur (minimum 3,20 m, maximum 3,60 m).

Cette partie de chaussée ne permet pas le croisement en toute sécurité de véhicules. Le bus scolaire fait un trajet dans le sens Saint Martin /Serrigny deux fois par jour. Le revêtement de la chaussée est en enduit gravillonné très déformée en rive de chaussée

Les accotements sont en herbe avec un aménagement ancien en bordures dans les courbes intérieures (un affaissement des bordures est constaté).

Projet d'aménagement :

La réfection de la bande de roulement.

Des travaux d'élargissement et de pose de bordures seront à réaliser.

Un élargissement de la chaussée avec un reprofilage.

2 élargissements de chaussée à créer dans des accotements enherbés.

La réalisation de bordures verticales uniquement en rive de chaussée côté étang.
Les bordures sont implantées pour obtenir une largeur de chaussée de 3,50 m.
Une signalisation verticale avec un sens prioritaire.
Un panneau de chaque côté avec un marquage à la peinture routière d'une zone d'arrêt.
Le montant de ces travaux sera réparti entre la commune de Serrigny en Bresse et St Martin en Bresse.
Actuellement le devis prévoit un montant de travaux d'environ 30 000 € TTC à charge de la commune de Serrigny en Bresse.
Le Maire a pris rendez-vous (le 18 Mars 2025) avec la municipalité de St Martin en Bresse pour engager une discussion sur ce dossier.

Entretien de la commune : l'entreprise PERROT d'Authumes a présenté les devis relatifs à l'entretien de la commune pour l'année 2025 qui ont été validés.

Tailles des haies et arbustes 2025 : l'entreprise TUPINIER de La Chapelle Saint Sauveur a présenté son devis pour l'année 2025 qui a été validé.

Débroussaillage accotements et talus : l'entreprise BECHE de St Martin en Bresse a présenté son devis pour l'année 2025 qui a été validé.

Visite de la commune par Monsieur le Sous-Préfet : le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur le Sous-Préfet de Louhans souhaite visiter la commune. Il conviendra de proposer des dates. Les conseillers municipaux disponibles seront invités à y participer.

La séance est levée à 19 h 15

Le Secrétaire de séance,
M. PRUDENT

Le Maire,
S. ROSSIGNOL